

N°59



Parution trimestrielle • JANVIER - FÉVRIER - MARS 2012

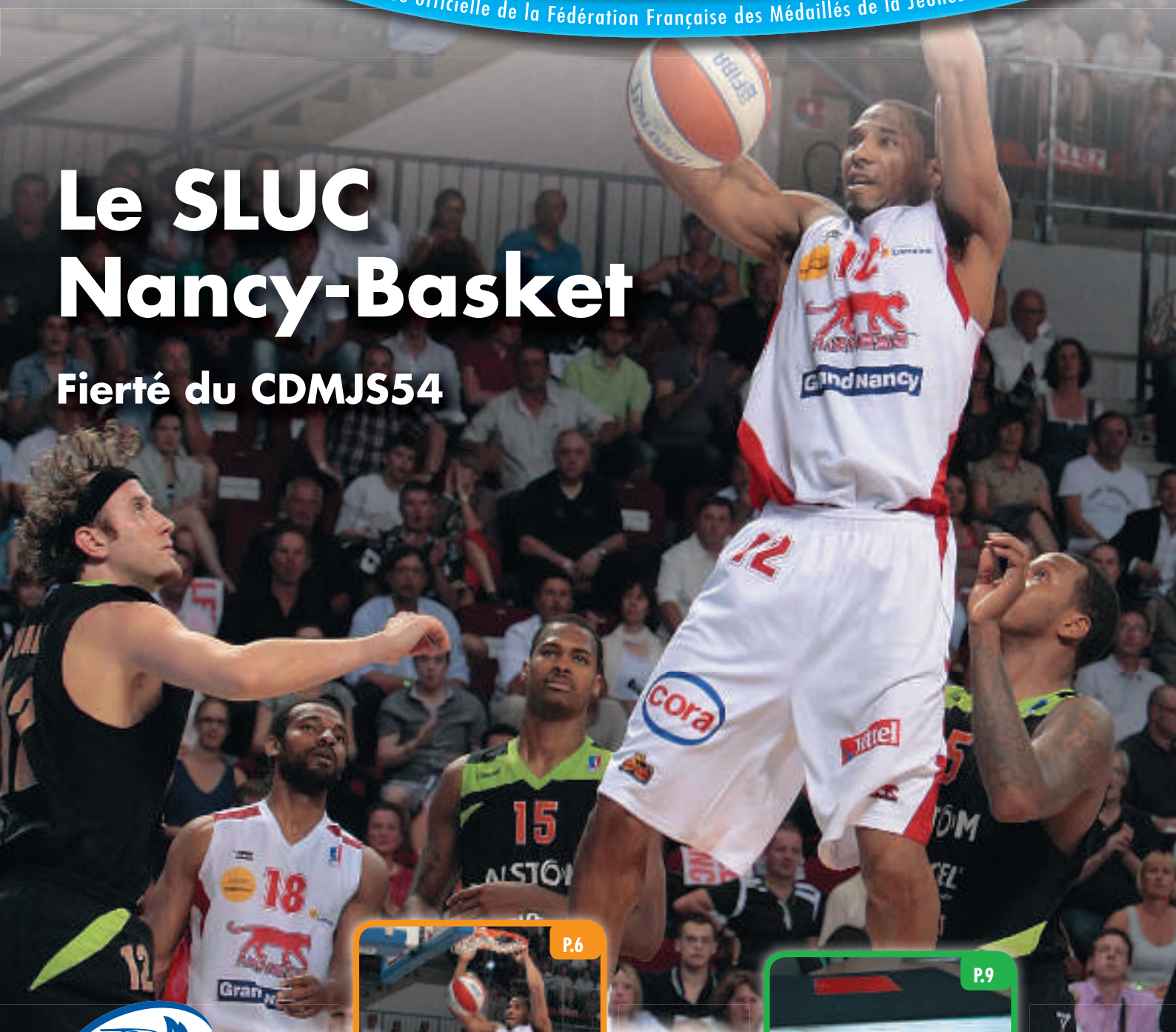
le médaillé

de la jeunesse et des sports

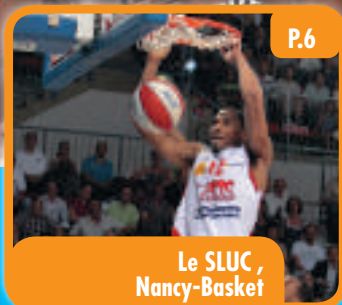
Revue officielle de la Fédération Française des Médailleurs de la Jeunesse et des Sports

Le SLUC Nancy-Basket

Fierté du CDMJS54



Médailleurs
Jeunesse et Sports



Le SLUC,
Nancy-Basket



Les Registres
des Associations

Sous le haut patronage de M. le Président de la République et des Ministres en charge de la Jeunesse et des Sports.
Reconnue d'utilité publique le 9 juillet 1958. N° inscription préfecture de police 16270.
Agrément jeunesse et éducation populaire en date du 23 juin 2006. N° agrément Sport n° 75.SVE04.19



BENEVOLAT ET EXEMPLARITE

L'été 2012 est appelé à retenir toutes les attentions avec la tenue des Jeux Olympiques à Londres ; ce sera, à n'en pas douter, l'évènement majeur de l'année, relayé par toutes les télévisions et tous les médias du monde. Souhaitons que ces Jeux soient sans tache, que l'idéal olympique soit respecté.

Car toute la jeunesse du monde sera devant les petits et grands écrans pour suivre les exploits des athlètes et autres compétiteurs dont la mission devrait être de s'ériger en modèles du dépassement de soi mais aussi - et surtout - d'exemplarité.

Notre fédération, quant à elle, continuera à mettre en valeur, tout au long de cette année 2012, deux valeurs essentielles : la promotion et la valorisation du bénévolat, ainsi que la valorisation de l'exemplarité.

L'an dernier, le 3 décembre 2011, la FFMJS avait réuni à Paris, pour la première fois, une dizaine de jeunes bénévoles issus des comités départementaux de la France entière.

Ces jeunes, accompagnés soit par leurs parents, leurs dirigeants, leurs présidents départementaux ou régionaux des Médailleurs de la Jeunesse et des Sports, ont vécu une superbe journée de récompense qu'ils n'oublieront pas car c'était un peu pour eux une surprise, et c'était aussi la reconnaissance de notre Fédération pour leur implication dans l'activité bénévole.

La FFMJS, devant le succès de l'action, relance pour 2012 le Challenge National du Jeune Bénévole.

Et elle lance un deuxième Challenge : le Challenge National de la Citoyenneté ; il s'agira là de valoriser des comportements exemplaires, individuels ou collectifs, où la prise en compte du développement durable pourra intervenir.

Sans oublier notre participation habituelle à la Journée Mondiale du Bénévolat du 5 décembre.

Valorisation du bénévolat et de l'exemplarité, voilà deux actions fédérales bien dans la lignée des objectifs des Médailleurs de la Jeunesse et des Sports.

Il est souhaitable que le maximum de comités départementaux et régionaux participe à ces actions.

Michel CHAIGNE
Président fédéral

SOMMAIRE ...

	PAGES
→ Édito, Sommaire	2
→ La Gym Respiratoire	3 - 5
→ Le SLUC Nancy-Basket	6 - 8
→ Les Registres des Associations	9 - 11
→ Récréation & Jeux	12
→ Vie des Comités	13 - 18
→ Hommages	18
→ Vie fédérale	19



Directeur de publication

Michel CHAIGNE michel.chaigne@club-internet.fr

Directeur de rédaction

Gérard DUROZOY yij.gd@wanadoo.fr

Comité de rédaction

Michel CHAIGNE - Gérard DUROZOY
Pierre CHABAS - Guy CHAMBRIER - Micheline SAFFRE

Impression

Imprimerie Wauquier
14, rue Georges Herrewyn
BP 27 - 78270 BONNIERES-SUR-SEINE
Tél. 01 30 93 13 13 - Fax 01 30 42 29 67
RC Versailles B 305 812 935

Création graphique et mise en page

Olivier Bellet

Parution trimestrielle

Abonnement annuel (4 n°) - Prix : 4,57 €
Commission paritaire : N° 0711 G85137
N° national : IUNPI 93453514 - ISSN 1629-8926
Dépôt légal 1^{er} trimestre 2012
Tirage : 18 500 exemplaires

DATES A RETENIR

CONGRES FEDERAL F.F.M.J.S.
18-19-20 mai 2012 - NARBONNE (11)

Si vous souhaitez participer,
adressez-vous au Président de votre Comité Départemental

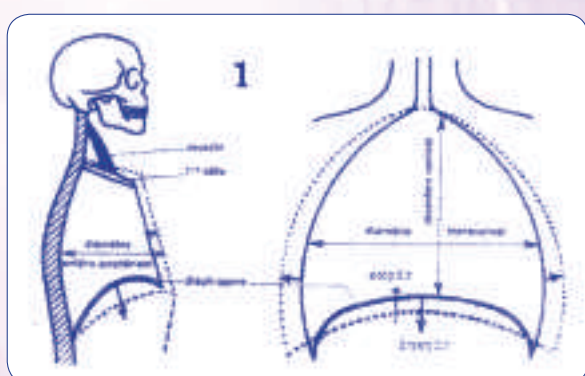


" La Gym Respiratoire "

La respiration est l'ensemble des phénomènes qui aboutissent au niveau des poumons au rejet du gaz carbonique, de l'eau et la captation de l'oxygène.

Les différentes parties de l'appareil respiratoire contribuent à la fonction. Le rôle des bronches est d'amener l'air extérieur jusqu'aux lobules pulmonaires où se font les échanges gazeux. Le poumon est l'organe essentiel de la respiration mais il n'a dans l'appel de l'air extérieur et le rejet de l'air employé qu'un rôle passif.

En effet, la dilatation de ces organes est produite par l'expansion active de la cage thoracique due à l'action des muscles inspirateurs et en particulier du diaphragme et des muscles intercostaux.



Quelques mots sur le diaphragme

Ce muscle large et mince, en forme de coupole, est situé, comme une cloison, entre le thorax et l'abdomen.

Lorsqu'il y a contraction, sa convexité tournée vers le haut s'aplatit en même temps qu'il repose sur les organes situés à l'intérieur de l'abdomen. Avec ce point d'appui son abaissement se trouve arrêté et limité de sorte que les bords de la voûte diaphragmatique sont attirés en haut entraînant avec eux les côtes (appuyé sur le centre avec écartement de la périphérie) (*croquis n°1*).

Il agrandit donc le thorax de tous côtés et cette expansion de la cage thoracique entraîne le mouvement pulmonaire

correspondant (INSPIRATION). Lorsque la décontraction se produit, le diaphragme reprend sa place, il y a donc décompression des organes de l'abdomen, resserrement de la cage thoracique et mouvement pulmonaire correspondant (EXPIRATION). Tous les organes du tronc subissent fortement l'action de ces contractions et décontractions.

Le diaphragme est aussi le principal "agent masseur" des organes abdominaux et de la circulation.

LE PARCOURS SELECTIF

A - L'assouplissement dorsal

On peut dire que le blocage fréquent des vertèbres dorsales (D6 à D10) dans l'état de faiblesse générale (*habitus asthénique*) entraîne l'enraidissement des côtes correspondantes. Ceci peut entraîner de légères subluxations des articulations costo-vertébrales et de toute façon le tiraillement des ligaments est générateur de douleurs et de courbatures para-vertébrales.

On attribue aux exercices de déblocage thoracique (*mobilisations*) (*croquis n°2 et 3*) la rupture de ces ankyloses et un gain très net du périmètre et de l'ampliation thoracique. Il faut cependant se méfier des exercices d'extension forcée qui peuvent occasionner des lésions analogues ou inverses.

L'action des mobilisations thoraciques est complétée et continuée par des exercices (*croquis n° 4 et 5*) d'extension dorsale active ainsi que par des mobilisations du tronc dans le sens latéral et dans le sens rotatoire.





B – Les mouvements de bras

On a tout intérêt à annexer aux mouvements précédents les positions des bras favorisant l'inspiration. L'élévation du bras agit pour l'extension de la colonne dorsale et la tension du muscle *Grand Pectoral*. L'abduction du bras et la supination forcée provoquent l'étirement du *Grand Pectoral* (traction vers le haut des insertions costales). (Croquis n° 6).

D'autre part, ces positions de bras exigent pour être maintenues de façon correcte, la fixation des omoplates, donc le travail des muscles qui favorisent cette action (*Petit Pectoral, Grand Pectoral, Inspérateurs accessoires*). De plus, l'étirement du *Grand Pectoral* empêche la rétraction extrêmement fréquente dans la chute des épaules vers l'avant.

C – La colonne cervicale

Des muscles inspireurs accessoires (*scalène, sterno-cleïdo-mastoïdien ...*) n'interviennent pas dans la respiration normale mais ils ont une fonction sur la cage thoracique et il est nécessaire qu'ils puissent intervenir lorsque la respiration est fortement sollicitée. Les exercices mobilisant la tête ont donc un rôle dans la Culture Physique Respiratoire.



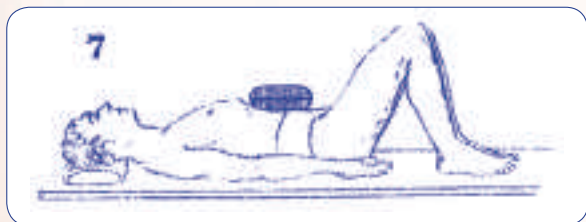
D – L'éducation du diaphragme

Les 3 temps de la respiration normale sont : La respiration abdominale, la respiration costale, l'expiration.

L'absence du 1^{er} ou du 2^{ème} temps est anormale, de même que leur inversion. Chez les sujets à paroi abdominale faible et relâchée la respiration est uniquement abdominale.

E – Les abdominaux et les muscles du dos

Les abdominaux et la respiration sont inséparables et en toute évidence, les exercices d'abdominaux occupent une large part dans la leçon de *Gym' Respiratoire*. (Croquis n° 7).



Les muscles du dos permettent la rectitude et le placement vertébral (ouverture du gril costal par action indirecte). (Croquis n° 8).

CONTENU DE LA LEÇON DE « GYM' RESPIRATOIRE »

Cette *Gym'* a pour but : de faire prendre conscience de l'acte respiratoire, de contrôler cet acte.

1 – Prise de conscience

Inspirer et expirer en utilisant les voies respiratoires propres à cet effet. Il s'agira d'utiliser toute la superficie pulmonaire pour les échanges gazeux avec le sang et penser à l'importance de l'expiration.

2 – Contrôle de l'acte

Il s'agit de le contrôler dans son rythme et dans son amplitude ; ceci afin d'en permettre la maîtrise selon les besoins fonctionnels, de lutter contre les raideurs et les contractures, de maîtriser les émotions par la régulation respiratoire volontaire.

Pour cela, nous devons utiliser :

- des exercices visant la prise de conscience de l'acte respiratoire
- des exercices visant la maîtrise de l'acte respiratoire.

3 – Exercices de prise de conscience de l'acte respiratoire

Prise de conscience des mouvements de l'abdomen

- position couché dorsal ou quadrupédique : après une inspiration forcée, bloquée en apnée, sortir et rentrer le ventre. Exercice identique, mais après une expiration forcée.

Prise de conscience des mouvements de la cage thoracique

- position couché dorsal, le ventre rentré maintenu, inspirer et expirer
- respiration ondulée, une main sur le ventre et l'autre sur la cage thoracique (position de contrôle)
- entraînement à l'inspiration complète
- entraînement à l'expiration complète

4 – Exercices visant la maîtrise de l'acte respiratoire

- amélioration de l'amplitude
- amélioration du rythme
- veiller au placement du dos et des bras pour aider et contrôler les jeux de côtes.

5 – Exercices vertébraux thoraciques

- ceux qui visent l'assouplissement et ceux qui ciblent la musculation des muscles impliqués dans cet acte
- au cours de ces exercices il est important de préciser le temps d'inspiration lors d'une ouverture et d'expiration lors des fermetures
- on peut introduire quelques exercices d'apnée qui ne dépasseront pas 5'' pour les enfants
- position assise en tailleur ou à genoux assis
- contrôle de l'inspiration : inspirer très lentement à fond, doubler le temps de l'INSPIR par rapport à celui de l'EXPIR
- contrôle de l'expiration : cheminement inverse du précédent
- contrôle de la respiration normale
- seule une expiration profonde autorise une bonne inspiration.

EN CONCLUSION

- L'entraînement de la Gym' respiratoire peut commencer tôt.
- Utiliser des exercices simples.
- Peu de répétitions au début, mais une pratique fréquente.

Faire appel régulièrement à ces exercices

- Exiger la respiration nasale.
- Assouplir la cage thoracique.
- Tonifier la musculature abdominale.
- Eduquer le mécanisme respiratoire par la contraction volontaire des muscles spécifiques.
- Favoriser le mécanisme de la respiration ample par des exercices d'application.

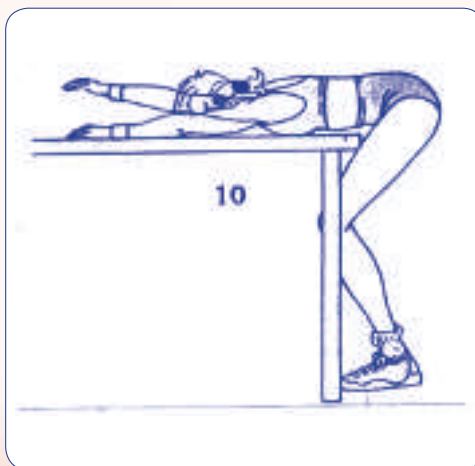
« Le souffle c'est la vie »

La pratique quotidienne de la Culture Physique semble être le moyen le plus simple et le plus efficace pour préserver et améliorer la santé. L'insuffisance respiratoire crée un état de moindre résistance qui prédispose aux maladies et aux déformations (*insuffisance thoracique, asthme, emphysème, etc...*).

PLANIFICATION EN MUSCULATION

- Accroupis (*dette d'O₂*). (Croquis n°9)
- Pull-over (*ouverture gril costal par action directe*)
- Ecarté sur banc (*assouplissement latéral*)
- Tirage poulie basse (*fixation plan dorsal, réponse thoracique*)
- Rowing vertical (*fixation ceinture scapulaire*)
- Paravertébraux après correction lombaire (*ouverture gril costal par action indirecte*). (Croquis n°10)
- « Pont Bustal » (*redressement courbure cervico-dorsale*)
- Abdominaux avec action du transverse forcée
- ½ suspension dorsale ou faciale à l'espalier. (Croquis n°11)

Lionel LAIDET





SLUC NANCY BASKET Champion de France 2011 !

Le SLUC, c'est désormais :

- * 2 titres de champion de France (2008, 2011)
- * 3 finales de Pro A (2005, 2006, 2007)
- * 1 Coupe Korac (2002)
- * 1 Semaine des AS (2005)
- * 2 finales de Coupe de France (1997, 2009)

Lorsqu'en mars 2011, l'Instance Dirigeante de Meurthe-et-Moselle a décidé d'axer sa rencontre conviviale de printemps sur la visite des installations du **SLUC NANCY BASKET**, elle ne savait pas que c'étaient les Champions de France qu'elle allait rencontrer le 17 juin 2011 !

Accueil chaleureux, dans le Palais des Sports Jean-WEILLE, de Jean-Charles BREGEON, Secrétaire général depuis 7 ans du SLUC, pour un bref historique et pour quelques données chiffrées.

Le **SLUC** a été créé en 1967, sous l'impulsion d'un groupe d'étudiants, d'où le nom de **Stade Lorrain Universitaire Club**, et grâce à deux fortes personnalités : Pierre REBOURGEON, chef de la rédaction sportive à l'EST REPUBLICAIN, puis Jean-Jacques EISENBACH, président du SLUC à partir de 1974 jusqu'en 2004,

qui mit en place les fondamentaux du club. En 1994, l'équipe monte en 1^o division, d'où la nécessité de rénover le palais des sports, sur l'existant, en rehaussant le toit, ce qui fit passer la capacité de 4 500 places à 6 027 places. Le bâtiment est la propriété de la CUGN (Communauté urbaine du Grand Nancy) et la capacité de la salle est jugée suffisante par le Secrétaire Général qui nous fait remarquer les divers sièges : fauteuils avec ou sans accoudoirs ou sièges en plastique, selon les tarifs ! Chaque année, il y a environ 1 500 abonnés et de nombreuses places sont réservées aux 200 sponsors partenaires (le nombre de sièges variant avec le montant du chèque !!) et aux élus politiques !! C'est une structure commerciale, en régie, qui assure le marketing externe pour la recherche des sponsors.



L'association gère les équipes amateurs, le mini-basket, le basket-loisir et le centre de formation. Le nombre de licenciés tourne autour de 550 avec 32 équipes ; l'association a 23 salariés dont 9 apprentis ; quant au nombre de bénévoles ... il n'est pas quantifiable !! Le budget est de 600 000 € provenant de subventions de la CUGN, du Conseil Général, de la ville de Nancy et, surtout, de la taxe d'apprentissage des entreprises.

Le centre de formation nous a été présenté par Jean-Pierre FICHTER, vice-président de l'association. Créé en 2001 par Jean-Paul CRUCIANI dans des locaux jouxtant le palais des sports, il accueille, à la sortie du collège, des jeunes repérés par des recruteurs disséminés dans toute la France et à l'étranger. Il fonctionne dans un bâtiment rénové lui appartenant, et il accueille 18 jeunes dont 15 en internat. Ils suivent les cours dans le lycée Georges de la Tour de la ville ; la priorité est donnée aux études, avec un soutien scolaire tous les soirs. Un « élève » revient à 15 000 € annuellement, mais il ne participe pas au frais. En contrepartie, il doit signer un contrat de 3 ans au club PRO où, malheureusement, il ne joue que peu ou pas, ce qui est facteur de décourage-

Le « SLUC NANCY BASKET association » est composé de deux entités distinctes, mais aux nombreuses passerelles. **L'équipe PRO** (Les COUGUARS) est constituée en société anonyme sous la responsabilité d'un Directeur. C'est **le SLUC NANCY BASKET association** qui est enregistré à la Fédération, qui a un numéro de licence et qui, par convention, *donne délégation d'activités* à l'équipe PRO. Il est dirigé par un Conseil d'Administration. Cette organisation, que la loi oblige, se retrouve dans le foot, le hand, le rugby, et ceci pour protéger les clubs amateurs en cas de faillite des professionnels. *C'est donc la cohabitation de deux mondes, avec deux présidents.*

Le club PRO compte 15 salariés dont 10 joueurs et a un budget de fonctionnement de 4,5 millions d'euros. Les salaires représentent 50 à 60% du budget auquel il faut ajouter les frais de déplacements et d'activités sportives, les frais administratifs et de publicité. Un joueur a un salaire moyen, sans les primes de match, de 8 000 € à 9 000 € net mensuel. Les recettes proviennent des subventions (essentiellement la CUGN), des recettes guichets, des sponsors (1,8M €) et, pour une part ridicule, des retransmissions télé.



ment. Les 9 apprentis, sous contrat, préparent le métier d'éducateur sportif (essentiellement basket) et passent le Brevet d'Etat. Ils trouvent ensuite un métier dans les mairies, les clubs sportifs ou les associations.

Ensuite **une visite des lieux** permet de voir l'étage administratif où cohabitent les deux entités, puis le gymnase mitoyen et la salle annexe pour les entraînements et pour les sections amateurs. C'est un outil de travail extraordinaire car, ainsi, l'équipe PRO n'a aucun problème de déplacement et elle n'a pas de problème de créneaux horaires du palais des sports, les jeunes équipes s'entraînant ailleurs. Nous avons visité la salle de musculation, très bien équipée, ainsi que les vestiaires aux encadrements de portes **surélevés** pour laisser passer **les grands gabarits !** Le centre de formation est également très fonctionnel : salle à manger, salle de détente, salle informatique, chambres aux lits **rallongés !**

Le « **clou** » de notre journée fut la photo prise autour du trophée (40kg) de Champion de France et la venue de joueurs qui se sont aimablement prêtés à nos demandes d'autographes et de photos : Stéphane BRUN (2,02m) et Akin AKINGBALA (2,08m) auprès de qui la présidente du CDMIS54, avec ses 1,59m paraissait encore plus petite !

Des **trophées** au logo de notre fédération (que notre comité a fait faire) furent offerts à nos « guides » et **un déjeuner** convivial permit de continuer d'échanger nos impressions sur ce club, **fierté de NANCY et de tout le département.**

Mireille PICHEREAU,
Présidente du CDMIS54





LOI 1901 : Les Registres des Associations

Le registre des délibérations

Article extrait d'Associathèque, rédigé avec le concours de Juris pour le Crédit Mutuel

Combien de dirigeants d'association connaissent véritablement leurs obligations et responsabilités quant à la tenue des registres et procès-verbaux de délibérations ?



La tenue d'un registre des délibérations, est-ce une obligation légale ? Aucune disposition imposant aux associations d'établir un procès-verbal des délibérations de leurs assemblées générales, réunions de conseil d'administration ou de bureau ne sont insérées dans la loi ou le décret de 1901 (loi du 1^{er} juillet 1901, JO du 2 ; décr. du 16 août 1901, JO du 10). Ainsi, les associations ne sont pas dans l'obligation de tenir un registre des délibérations contenant ces procès-verbaux.

Statuts/règlement intérieur

Si la loi et le décret de 1901 sont muets sur la question des procès-verbaux, il n'empêche pas moins que les statuts ou le règlement intérieur puissent imposer la rédaction de procès-verbaux. À cet égard, une réponse ministérielle précise : "Aucun texte législatif ou réglementaire ne leur impose [aux associations bénéficiant de la personnalité juridique] d'établir et de conserver [...] les procès-verbaux des délibérations de leur assemblée générale et de leur conseil d'administration. Mais les associations sont évidemment tenues en la matière par les stipulations de leurs statuts ou de leur règlement intérieur".

Tenue

Il n'existe aucune obligation quant au support matériel de ce registre des procès-verbaux des délibérations. Ainsi, il est autorisé que les procès-verbaux soient rangés dans des classeurs à feuillets mobiles, dès l'instant que ceux-ci sont rangés de façon chronologique, sans blanc, ni rature, ni surcharge. Il est également impératif que ce registre soit coté et paraphé par le président de l'association et conservé au siège de l'association, au minimum pendant toute la durée de la prescription civile de trente ans. Il arrive que les statuts ou les règlements intérieurs des associations indiquent la personne ou l'organe chargé de dresser les procès-verbaux ou de les signer, en attestant ainsi de leur régularité. Dans pareille situation, le non-respect des statuts peut se traduire par l'irrégularité des procès-verbaux. À noter, qu'en cas d'empêchement de l'un des signataires, un autre membre pourra être mandaté pour le remplacer. Enfin, même si les statuts ne le précisent pas, il est souvent préférable, afin que ces documents soient authentifiés, que les procès-verbaux soient signés par le président ou par un ou deux membres du conseil d'administration.

Contenu

Toutes les délibérations des assemblées générales, du conseil d'administration et du bureau sont consignées dans ce registre sous forme de procès-verbaux. Un objectif : apporter la preuve de la régularité de la réunion de ces organes et des délibérations.

Plus le procès-verbal est détaillé, mieux il répondra à sa finalité. Il doit contenir les renseignements suivants :

- nom de l'association ;
- nom de l'organe appelé à délibérer : assemblée générale ordinaire ou extraordinaire, conseil d'administration, bureau, commission, etc. ;
- lieu de la réunion, date et heure ;
- mode de convocation et date d'envoi de la convocation ;
- indication des membres présents, et si le vote par procuration est admis, des membres représentés ainsi que de leurs mandataires ;
- nom du président de séance et du bureau de l'assemblée ;
- résumé des débats et interventions ;
- texte des résolutions soumises au vote ;
- résultat du vote faisant apparaître les votes positifs, négatifs, les absents, les bulletins blancs ou nuls ;
- heures de clôture de la séance ;
- nom et qualité des personnes signant le procès-verbal.



Sanctions

Aucune sanction légale n'est prévue en cas de non-réalisation des procès-verbaux des délibérations, des organes de l'association et de non-teneur d'un registre spécial. En cas d'absence de tout document, une association n'est pas en mesure d'apporter la preuve de la régularité de ses assemblées et décisions. Or, dans la pratique, les dirigeants d'association ont l'obligation de démontrer par tout moyen, à défaut de procès-verbal clairement réalisé, qu'ils ont remplis leurs obligations en produisant, par exemple, le matériel de vote, des témoignages et attestations. Un formalisme minimum n'est jamais nuisible, bien au contraire, il peut éviter l'annulation de décisions prises lors des assemblées générales !



Le registre spécial des associations

Article extrait d'Associathèque, rédigé avec le concours de Juris pour le Crédit Mutuel

Registres, rapports, procès-verbaux, délégations de pouvoirs... L'écrit, qu'il résulte d'une obligation légale ou qu'il soit l'outil d'une gestion saine, occupe une place importante au sein des associations. Il assure, notamment, une plus grande transparence dans l'utilisation des fonds alloués et dans le partage des responsabilités.

Les dirigeants d'associations connaissent-ils vraiment leurs obligations et responsabilités quant à la tenue du registre spécial ? Cette « paperasse inutile », selon certains, constitue une obligation légale. En effet, les associations simplement déclarées ou reconnues d'utilité publique, quels que soient leurs objets, ont l'obligation de tenir un registre spécial pendant toute la durée de l'association (Loi du 1^{er} juillet 1901, JO du 2, art. 5 ; décr. du 16 août 1901, JO du 10, art. 6).

Tenue

Il permet aux autorités administratives ou judiciaires de réaliser des contrôles. Le registre doit leur être présenté chaque fois qu'elles en font la demande [...] sans déplacement au siège social. Par principe, le registre est composé de feuillets reliés de façon indissociable. Il peut s'agir d'un simple cahier broché. Le registre doit avoir une pleine valeur probante et sa forme ne doit pas permettre une substitution de document. Toujours pour des raisons de preuve, les mentions doivent être inscrites dans l'ordre chronologique, sans blanc, ni rature, ni surcharge. Chaque feuillet du registre doit être coté et paraphé par la personne ayant reçu une habilitation pour représenter l'association. Il s'agit généralement du président de l'association.

Contenu

Les changements intervenus dans l'administration de l'association et les modifications opérées sur les statuts doivent, en plus de faire l'objet d'une déclaration à la préfecture ou à la sous-préfecture du siège social de l'association, être obligatoirement mentionnés sur le registre spécial. Doivent, par exemple, être consignés, les nouveaux établissements créés, les changements de membres du conseil d'administration, etc.

Sanctions

En cas d'absence de tenue du registre spécial, les délibérations des organes de l'association ne sont pas pour autant frappées de nullité et elles restent opposables aux membres. En outre, en cas de tenue irrégulière du registre, les mentions qui y sont inscrites conservent leur force probante jusqu'à preuve du contraire. En revanche, des sanctions s'appliquent :

- **sanction civile** : il s'agit de la dissolution judiciaire de l'association pouvant être demandée par toute personne intéressée ou par le ministère public. Un cas rare !
- **sanction pénale** : toute association qui ne possède pas de registre spécial ou qui tient ce registre de manière irrégulière ou incomplète ou qui refuse de le produire aux autorités administratives et judiciaires s'expose à une amende pouvant s'élever jusqu'à 1 500 euros. Cette somme peut être doublée en cas de récidive.
- **sanction administrative** : l'absence de déclaration des changements d'administrateurs ou des modifications statutaires à la préfecture pourrait justifier la suppression des subventions octroyées par les collectivités publiques. Vigilance !

Vers une suppression du registre spécial ?

Dans une question écrite adressée au ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative, le député des Alpes-Maritimes, Muriel Marland-Militello, se pose la question de l'utilité du registre spécial (Rép. Min, JO Ass. nat. du 27 septembre 2011, p. 10 359). Elle souhaiterait savoir s'il ne serait pas envisageable de « supprimer l'obligation qui pèse sur les associations de tenir un registre spécial » ?

Dans son argumentation en faveur du maintien du registre spécial, le ministre reste fidèle aux objectifs qui étaient assignés à ce registre lors de la publication de la loi de 1901 : un outil de transparence dans le fonctionnement de l'association et un outil de sécurité juridique des actes de l'organisme. En effet, le ministre rappelle que le registre spécial est un outil permettant de « prendre connaissance du suivi des événements statutaires de l'association dans le temps ».

Sur ce point, Muriel Marland-Militello a déposé un amendement lors de l'examen de la proposition de loi relative à la simplification du droit et à l'allègement des démarches administratives qui sera examiné prochainement. Elle soulève que l'intérêt pratique consistant à obliger les associations à tenir un registre spécial est « extrêmement faible ». Cette obligation « fait peser des lourdeurs sur la vie associative ».

Seul l'avenir dira si le registre spécial survivra ...
Mais en espérant que ce précieux moyen de preuve ne sera pas supprimé !



Sources

Réponse ministérielle du 27 septembre 2011

Amendement déposé par M. Marland-Militello du 27 septembre 2011

Proposition de loi relative à la simplification du droit et à l'allègement des démarches administratives



MOTS FLÉCHÉS

Proposés par Gérard BRICHET

A dire plus de voir	Fleurs d'étrangère	C'est du boulot		Se porte à la tête	Cadeau de robes	Service de police	Queue de pie	Il est le plus fort
Il vous va si bien			De grosses niches	Dé le des J.O. 2012	Symbole royal	Se pique à la fo	Pierre	Un très mal
			Quartier d'Asie				C'est tout	
Aperçu du soleil						Débâcle aux J.O.		
En retard						Fait usage d'insectes		Verbe en pléne lune
Rapide					Mélodie de chansons			
					Pis sa de sa tête			
			Cité d'est en ouest	S'occupe de notre santé	Ma au pas			Fromage canadien
					Ouvre grand			
Gout en Chine			Source de problèmes				Signe astimeur en robes	Accord de Mielal
			Dans les règles					Morceaux d'angle
Son de cloche								
Roulet en piste						Arbre qui pousse en Guyane		
			Des pièces y sont perdues			Démarc		

MOTS CROISÉS

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
A										
B										
C										
D										
E										
F										
G										
H										
I										
J										

Horizontalement :

- A. Follement.
- B. Sollicitée. Premier impair.
- C. Rani ou geisha.
- D. Tache cutanée. Flottante à table.
- E. Bords du Nil. Gras.
- F. Sortie du tunnel. Ethérée.
- G. Assis. Chauffeur de Cléopâtre.
- H. Passée. Haute terre.
- I. Eclis. Mouvements de foules.
- J. Cité du Honshu. Préposition. Pronom.

Verticalement :

- 1. Sentiment de surprise.
- 2. Ne se croiseront jamais.
- 3. Surveillance. Demande l'acquiescement.
- 4. Remettre à niveau.
- 5. Ôtes tout effet. Sera bientôt à 28.
- 6. Peuples nomades.
- 7. Changeas de ton. Précède le combat.
- 8. Empiler des briques. Caractère grec.
- 9. Nattoiera.
- 10. Règle à suivre. Ancien. Coups de pub.

SUDOKU

Chaque grille comporte neuf compartiments de neuf cases. Le jeu consiste à remplir chaque partie de neuf cases avec les neuf chiffres, de 1 à 9, sans les mettre deux fois sur la même rangée ni dans la même colonne. Quelques chiffres vous sont donnés pour vous aider.

Simple

8				2	5	4	1	
	1			8	7	6		
	2	6		9			8	
4	3		9	5	8	1		
				4			2	
7	8	9	2	1		6	5	
1		5	4					3
			3	7	5	8		2
2			3		1		7	

Moyen

		2		7		9		5
5	1		4		3		8	
9	7				1			
6		4		8		5		1
					9		2	
1		5		6			7	
2	6			4	5	8	3	
3		9			8			7
	4		9			1		6

Difficile

		3	5			2	9	
4			7					1
1	9				3	4		5
	6		1	4		7		
		2		3				6
8		7	9			5	4	
		1			2			
7	3			5				9
		4	3	9		1		7

Solution des jeux en page 19



CDMJS 11

↻ Aude



2^e édition du Trail

Les coteaux du village de Fitou ont accueilli le 2^{ème} Trail des Médailleurs de la Jeunesse et des Sports, organisé par le Comité de l'Aude. C'est Annette Eychenne, Présidente d'Honneur du Comité, qui a libéré les nombreux concurrents décidés à en découdre sur le parcours très sélectif de 13, 5 km, en pleine nature à travers le magnifique site éolien de Fitou.

Vainqueur homme Laurent Soulier en 52 mn 25 s. La 1^{ère} féminine Rosa Gangloff a couru quant à elle en 1h 11 mn 36 s. C'est tout l'ensemble des concurrents qui est à féliciter, leur âge allait de 19 à 72 ans.

Cette épreuve, montée de toute pièce par le Comité 11, a réuni 2 contrats d'objectif 2011 : la course proprement dite mais également l'action dans les quartiers sensibles où les concurrents se sont brillamment comportés et ce, pour leur toute première participation à une épreuve officielle inscrite au calendrier des courses hors stade du challenge de l'Indépendant et du Conseil Général. A la suite de cette course, créée dans un but humanitaire, Monsieur Jean-Pierre Mis, Président du Comité de l'Aude des Médailleurs de la Jeunesse et des Sports remettra lors de son assemblée générale un chèque à l'association « Je porte un casque », d'une partie du montant des inscriptions de nos valeureux concurrents.

CDMJS 15

↻ Cantal



Assemblée Générale

L'Assemblée Générale du CDMJS du Cantal s'est tenue, pour la 1^{ère} fois, à Saint-Flour nous étions une bonne centaine, venue de tout le département, dans la magnifique salle du Conseil Municipal. Ce fut une belle image donnée de notre dynamisme rassemblant un panel assez extraordinaire de « grands dirigeants » et champions cantaliens.

Le Président remercie l'assistance et particulièrement Monsieur Miral, Médaille d'argent, Président honoraire de la ligue de football d'Auvergne qui, sanflorain, a su magnifiquement préparer cette assemblée ainsi que ses proches collaborateurs.

Sur nos activités, il insiste sur la richesse incontournable de notre étroite collaboration avec le CDOS. Notamment :

- L'organisation du Trophée Sportif Cantalien Groupama, à présent bien installé et recherché.

- L'action pour un sport sans violence avec :

- l'attribution du Challenge Fair Play à l'ASPTT d'Aurillac
- la conférence de Monsieur Leycuras, Président du CROS Auvergne

Ce furent 2 belles manifestations à la Maison des Sports.

Dans le domaine d'actions plus spécifiques :

- Voyage en Toscane, l'an prochain l'Alsace.
- Organisation de la cérémonie annuelle et solennelle de la remise des Médailles (promotion Juillet 2010 et Janvier 2011) en présence de Monsieur le Préfet à la Maison des Sports devant une salle comble.

CDMJS 18

↻ Cher



Les Trophées du Bénévolat

33 bénévoles ont été mis à l'honneur le 25 novembre 2011, dans la salle du Duc Jean du Conseil Général du Cher à Bourges. Ce trophée, qu'ils ont reçu à l'initiative du comité des médaillés de la jeunesse et des sports, soutenu par le conseil général et le comité départemental olympique sportif du Cher, replace leur mission dans ce qu'elle a d'essentiel. Il est difficile d'imaginer notre société sans ses bénévoles. Il n'y aurait plus de lien social dans nos villages sans ces « travailleurs de l'ombre », prompts à donner sans rien attendre en retour. Aujourd'hui ils sont mis en exergue, et ce n'est que justice, même s'il ne s'agit que de reconnaissance.

CDMJS 21

↻ Côte d'Or



Journée du Bénévolat

Le Comité des médaillés de la Jeunesse et Sports des Côtes d'Or a participé comme chaque année à la journée du bénévolat le 5 décembre 2011.



Vie des Comités...

Cette année, c'était la ville de Dijon qui accueillait au Cellier de Clairvaux, bâtiment du XV^{ème} siècle.

Laurent GRANDGUILLAUME, Maire Adjoint à la Jeunesse et Françoise TENENBAUM, Maire Adjoint à la Solidarité ont œuvré avec le Président du CDMJS 21 et les parrains de chaque bénévole. 10 personnes, très émus pour certaines, ont ainsi été mises à l'honneur par la Fédération Française des Médaillés de la Jeunesse et des Sports. Le verre de l'amitié offert par la municipalité de Dijon a clôturé cette soirée.

CDMJS 26

↻ Drôme



Remise Officielle des Distinctions

La remise officielle des distinctions de la Jeunesse et des Sports "Promotions 2011" s'est déroulée à la Salle des Fêtes d'Anneyron.

Cette cérémonie s'est déroulée en la présence de Pierre-André Durand, préfet de la Drôme, Alain Genthon vice président du Conseil Général de la Drôme, maire d'Anneyron, Pierre-Jean Veyret vice président du Conseil Général de la Drôme, Aurélien Ferlay, conseiller régional et Jean-Marc Abattu président des Médaillés Jeunesse et Sports de la Drôme.

Depuis sa création en 1951, la Fédération a honoré des hommes et des femmes pour les services rendus à sa cause, en consacrant beaucoup de leur temps pour créer, animer et mettre en place des dynamiques de développement du sport, des activités au bénéfice de la jeunesse, de l'éducation populaire et des activités socio-éducatives.

Ce sont les jeunes pousses des clubs anneyronnais de football, basket et tennis qui présentaient les coussins de la troisième distinction civile française, remise par Monsieur le Préfet au nom de David Douillet, Ministre des Sports.

De nombreux élus et un important public nous ont fait l'honneur d'assister à cette manifestation, qui a connu un franc succès, gage de reconnaissance envers les promus et d'encouragements à l'égard des organisateurs pour le travail accompli.

La cérémonie s'est terminée autour du verre de l'amitié offert par la Municipalité d'Anneyron.

Yolande SAINT-CLAIR,
Vice-présidente chargée de la communication.



CDMJS 27

↻ Eure



Journée Nationale du Bénévolat

De nombreux bénévoles Eurois ont reçu, lors de la cérémonie organisée à la Mairie d'Evreux, le Diplôme d'Honneur du Bénévole et pour certains, la Lettre de Félicitation, décernée par le Préfet.

Parmi les personnalités présentes, nous pouvons citer Michel Champredon, maire et conseiller général d'Evreux, qui a rappelé l'engagement des nombreux bénévoles au sein des clubs ébroïcien, soulignant que la France est la championne d'Europe du bénévolat puisque 4 associations sur 5 sont exclusivement tenues par des bénévoles, Bruno Léonarduzzi, inspecteur représentant la DDCS, qui a insisté sur les 14 millions de bénévoles français qui pour autant ne font pas la une du journal télévisé ! Jean Jacques Bachelot président du CDOS, les membres du Comité d'Eure, dont Jean Roussel. Ils ont remis à chacun leurs récompenses. 16 ont reçu une Lettre de Félicitation décernée par le Préfet.

16 également ont reçu un Diplôme d'Honneur du Bénévolat décerné par notre Fédération. Un plateau de la journée du bénévolat a été remis à Jean Luc Inizan, directeur de l'école EPIDE du Val-de-Reuil pour la participation de son équipe de jeunes volontaires à l'épreuve en relais (2500 km) de la « France en Courant » organisé par André Sourdon.

CDMJS 28

↻ Eure-et-Loir



Plaquette d'Or à Jean Canipel

Doyen de la commune de la Ferté-Vidame, avec bientôt 102 printemps, Jean Canipel a été le premier à être honoré dans la nouvelle maison des associations, inaugurée le matin même. Le maire et conseiller général Jean-Pierre Jallot s'est réjoui d'accueillir un exemple pour la commune, qui depuis 1974, participe à de nombreuses manifestations et animations d'exception.

Josiane Le Bail-Jolly, Vice-présidente du CDMJS28, accompagnée de Jean-François Perdoux, a eu l'honneur de lui remettre la plaquette de la

reconnaissance de la FFMJS. Jean Canipel assis à côté de son épouse Odette, était très ému et toujours surpris par tant d'attention à son égard : « je vous remercie, vous ne m'avez donné que du bonheur ! » a murmuré le récipiendaire, avant de sacrifier au pot de l'amitié et quelques photos souvenirs.

CDMJS 29

📍 Finistère



Challenge Graine d'Arbitre

Le comité des médaillés de la jeunesse et des sports du Finistère s'est engagé délibérément dans une politique de lutte contre les incivilités et la violence dans les activités sportives. C'est dans le cadre de cette politique que le CDMJS29 a décidé de poursuivre le Challenge interdisciplinaire "Challenge GRAINE D'ARBITRE".

Destiné à soutenir les actions destinées à orienter et à former des jeunes arbitres, jeunes commissaires ou juges (hommes et/ou femmes).

- d'une part, les jeunes arbitres licenciés de moins de 25 ans, possédant au moins 2 ans de pratique d'arbitrage, et qui se sont distingués non seulement par leurs performances sportives mais aussi par leur courage, leur force de caractère et leur détermination.
- d'autre part, les clubs qui ont grandement favorisé, au delà de leurs obligations fédérales, l'orientation et la formation de jeunes arbitres.

Les récompenses sont remises au cours d'une cérémonie départementale qui est organisée par le CDMJS29 et à laquelle sont conviés les comités, partenaires et les instances départementales (CDOS, DDOS, Conseil Général).

CDMJS 34

📍 Hérault



Or et argent

Dans les salons de la Préfecture à Montpellier, 18 sportifs ont été honorés par les Ministères en charge de la Jeunesse et des Sports.

Une cérémonie officielle de remise de médailles d'or et d'argent, en présence du secrétaire général de la préfecture de l'Hérault, de la directrice de la DDOS, et du directeur Régional de la DRJSCS. Des distinctions pour honorer des années de bénévolat, consacrées en grande partie aux développements des activités physiques et sportives.

CDMJS 41

📍 Loir-et-Cher



Cinq femmes à l'honneur

Pour la journée du bénévolat, le comité départemental des médaillés de la Jeunesse et des Sports du Loir-et-Cher a tenu à honorer cinq femmes bénévoles dans le milieu sportif.

Joël DEBUIGNE, président du comité a fait part d'un message de la fédération française rappelant l'importance du bénévolat dans le monde associatif et sportif. C'est ensuite Alix BARBOUX, directrice par intérim de la DDOS qui a souligné que si "le bénévolat est un choix, tenir dans la durée est quelque chose de rare et de compliqué". Elle a rappelé le parcours de chacune des cinq femmes mises à l'honneur.

Hélène GIROUARD, entrée en 2003 au club alpin du Blaisois, s'est formée à l'encadrement d'escalade puis dès 2004 a pris des responsabilités dans le comité directeur du club jusqu'à en devenir en 2009 la présidente.

Janine VENZAC s'est engagée dès 1970 en entraînant l'AMO Mer natation. Elle a ensuite été vice-présidente du club de Saint-Laurent de 2000 à 2005. Elle est présidente du comité départemental depuis 2005 et membre du comité régional depuis 2008.

Nadine METIVIER s'est investie dans le domaine de la randonnée pédestre depuis 1998. Elle exerce des fonctions de présidente ou vice-présidente dans différents secteurs de la randonnée, mais œuvre aussi pour la préservation du patrimoine sentier.

Danièle PAGE, après avoir été élève de l'Abeille des Aydes, y pratique le tir à l'arc et prend des responsabilités dès 1992 dans cette section. "L'Abeille des Aydes est notre deuxième maison, tant on y passe de temps" reconnaît-elle.

Sylviane GIBAUD a rencontré à la fois son mari, entraîneur et le volleyball à Vendôme en 1973. Depuis 2008 elle est présidente du comité départemental. "Heureusement que les maris suivent", conclut-elle.





CDMJS 65

↻ Hautes-Pyrénées



Journée du Bénévolat

Comme tous les ans notre Comité Départemental a organisé la journée du bénévolat. En cette année mondiale le Comité Départemental Olympique et Sportif s'est joint à nous afin de donner plus de relief à cette manifestation.

Douze bénévoles, dans quatre catégories différentes, ont été récompensés par la remise d'un trophée en verre soufflé réalisé spécialement pour la circonstance par un artiste local.

De nombreux Maires, Conseillers Généraux ainsi que le représentant du Préfet et de la Direction Départementale Jeunesse et Sports étaient présents avec plus de 200 invités. Un groupe de chanteurs a animé toute la soirée qui s'est terminée par un buffet offert à tous les présents.

La presse locale et régionale, Nouvelle République des Pyrénées et Dépêche du Midi, a largement médiatisé cette soirée avec de nombreux articles dont une page entière de compte-rendu. Cette soirée a été aussi l'occasion de présenter notre Comité Départemental et de nouer de nombreux contacts avec les représentants des nombreuses disciplines sportives présentes.

Ce partenariat renforcé avec le Comité Départemental Olympique et Sportif, notre implication de plus en plus forte dans l'animation sportive renforcent notre reconnaissance comme parmi les acteurs essentiels de la vie sportive départementale.

CDMJS 68

↻ Haut-Rhin



Remise des Médailles

Une sympathique cérémonie s'est tenue à la Préfecture du Haut-Rhin à Colmar, au cours de laquelle Monsieur le Préfet du Haut-Rhin a remis sa médaille à chacun des récipiendaires des promotions 2011 de la Médaille de la Jeunesse et des Sports, en présence du Comité Départemental des Médailleurs de la Jeunesse et des Sports du Haut-Rhin.

CDMJS 70

↻ Haute-Saône



Action Citoyenne

Le CDMJS de la Haute-Saône termine l'année en beauté, avec sa vingtième animation fair-play, un tournoi avec les U 17. Il a été organisé par le FC Pays Minier de Champagne. Seize équipes étaient en compétition. Après avoir lu la charte de comportement du joueur, ils se sont rendus par équipe, durant l'après-midi, au stand fair-play où deux médaillés ont discuté avec eux sur le respect en tout lieu et en toutes circonstances, ou tout simplement sur le « Vivre ensemble ». Tous sont repartis avec des lots offerts par les médaillés : un tee-shirt et un trophée fair-play. Le trophée a été remporté par l'équipe de Francheville 1.

Le comité départemental démarre l'année 2012 avec trois réunions, Gray, Lure et Vesoul. Les adhérents se retrouvent pour le partage de la galette, avant l'assemblée générale à Seveux le samedi 17 mars.

CDMJS 72

↻ Sarthe



Assemblée Générale

Le dimanche 29 janvier dernier, l'Assemblée Générale du Comité Départemental des Médailleurs Jeunesse et Sports de la Sarthe s'est tenue dans la salle communale d'Yvré l'Evêque. Malgré le froid sibérien, une quarantaine de membres du Comité y étaient présents. Après le mot de bienvenue du maire adjoint, la lecture des bilans d'activité et financier font apparaître une année 2011 conforme aux prévisions avec une stabilité des effectifs et l'équilibre du compte d'exploitation, tout ceci en ayant réalisé l'ensemble des actions prévues.

Les perspectives 2012 sont essentiellement axées sur le déménagement dans la nouvelle Maison des Sports et la reconduction des opérations pérennes (Challenge du Jeune Bénévole, opération Coups de Coeur, Petits Paniers de Noël, Cartes d'anniversaires, Journée du Bénévolat, Voyages du Comité et Voyages Régional). Un pot de clôture regroupait les participants.

CDMJS 78

📍 Yvelines



Assemblée Générale

L'Assemblée Générale du Comité des Yvelines des Médaillés de la Jeunesse et des Sports s'est tenue le samedi 4 février 2012 à l'Hôtel de Ville de Chevreuse, à l'invitation du Maire Claude GENOT et de son adjoint chargé de la Jeunesse et des Sports Guy BRUANDET, sous la présidence de Gérard DUROZOY et en présence d'Ethel CARASSO-ROITMAN, Directrice Départementale de la Cohésion Sociale, de Didier JOUY, Conseiller Général des Yvelines, de Michèle SCHAELLER, Secrétaire Fédérale représentant le Président Michel CHAIGNE et d'Alain VIGOT, Président du CRMJS d'Ile-de-France.

De nombreux médaillés avaient fait le déplacement, venus des quatre coins du département. Après avoir entendu le mot d'accueil du représentant du Maire, le Président DUROZOY lui adressa ses remerciements pour son accueil chaleureux, pour la mise à disposition de la salle très fonctionnelle et pour le café du matin apprécié de tous les participants. Les travaux de l'Assemblée se sont déroulés dans de très bonnes conditions et l'ensemble des rapports a été adopté à l'unanimité.

A l'issue de l'Assemblée Générale, plusieurs bénévoles ont été distingués et 47 jeunes ont reçu le diplôme de lauréat sportif 2011 de la FFMJS.

Comme chaque année, la matinée s'est terminée par un déjeuner convivial où les convives n'ont pas engendré la mélancolie.



Remise des diplômes 2011 en Préfecture

Le mercredi 16 janvier dernier, les salons de la Préfecture des Yvelines à Versailles brillaient de tous leurs lustres. En effet, Le Préfet Michel JAU et le Président Gérard DUROZOY accueillait le Ministre des Sports, David DOUILLET et la centaine de récipiendaires des promotions 2011 venus de toutes les Yvelines pour recevoir leur diplôme, accompagnés de leurs conjoints.

Gérard DUROZOY a dit très simplement à David DOUILLET combien il était fier de recevoir l'immense champion sportif et honoré d'avoir à ses côtés le Ministre des Sports pour rendre hommage aux médaillés bénévoles et leur apporter ainsi réconfort et encouragement.

Il a, bien entendu, remercié très chaleureusement le Préfet Michel JAU pour son hospitalité et l'organisation de la soirée.

Dans son allocution, David DOUILLET a passé plusieurs messages. Il a d'abord souligné la place importante et indispensable de l'action des bénévoles dans les activités de la Jeunesse et des Sports, en particulier dans les Yvelines, un des tout premiers départements de France par le nombre d'activités, de licenciés et d'équipements sportifs.

Il a ensuite vanté les mérites du sport dans notre société, pour l'épanouissement individuel, l'apprentissage de la vie en société, le respect des valeurs et l'accès à la citoyenneté. Il a enfin, indiqué son soutien à la vie associative et sa volonté de simplifier au maximum les démarches administratives et en particulier le dossier de demande d'aide du CNDS.

Après les discours, les récipiendaires ont été appelés pour recevoir du Ministre, du Préfet, du Président du CODYM et de plusieurs autres personnalités présentes, leur diplôme.

Au cours de la réception qui a suivi, le Ministre s'est attardé très longtemps avec les récipiendaires et leurs proches, se prêtant à la signature d'autographes, à la prise de photos, répondant à leurs questions et faisant ainsi preuve de beaucoup d'attention, de disponibilité et de simplicité. Ce fut une soirée exceptionnelle, appréciée de l'ensemble des participants.

CDMJS 972

📍 Martinique



Assemblée Générale

L'Assemblée Générale du Comité Départemental des Médaillés de la Jeunesse et des Sports de Martinique (CDMJS 972) s'est tenue le dimanche 29 janvier au CROSMa à Fort de France. Elle s'est déroulée devant une belle assemblée, sous la présidence de Félix NORDIN, en présence de Thierry EDOURZI-EDOUARD, Trésorier Adjoint du CROSMa.

Le Président a d'abord présenté les membres de son comité : Denis PETTER Secrétaire, Serge GANDIA Trésorier, Roland DORIVAL Vice-président, Albert GRANDIN Vice-président, Clément MARIE Vice-président, Olga MARIE-ANAÏS, Paul LEDRON, Joseph JOS, Josette FILIN, Malhia LOUPEC, Mireille BRIGITTE et deux nouveaux en les personnes de Jean NARDI et de Marie-Line BOUTON.

Lors de la lecture de son rapport moral le Président Félix NORDIN a fait un large exposé sur la vie du comité en sensibilisant tout un chacun sur le rôle qu'ils ont en tant que bénévoles. Il a fait un point sur les incivilités, la violence qui perdure sur les stades et porte préjudice au sport. Sur ce dernier sujet, il signale qu'un projet de lutte contre les incivilités est piloté par Roland DORIVAL et Joseph JOS.

Les travaux terminés, le Président Félix NORDIN a remercié l'assemblée, félicité les récipiendaires et donné rendez-vous, pour sa dernière olympiade, en 2013.



Vie des Comités...

CDMJS 974

↻ La Réunion



Assemblée Générale

La 9^{ème} Assemblée Générale du Comité Régional des Médailles de la Jeunesse et des Sports de la Réunion a eu lieu le samedi 19 novembre dans les locaux de l'Office Municipal des Sports de SAINT-PIERRE.

Le Président Claude LOUIS présente les invités et passe la parole à madame Béatrice SIGISMEAU, représentant le Maire de la commune. Celle-ci remercie le Comité pour avoir choisi la ville de SAINT-PIERRE pour tenir cette Assemblée.

Le rapport moral du Président souligne que le nombre de licenciés est en légère augmentation, précise que notre Comité compte un adhérent en Guyane et un dans les Vosges et que ceux-ci continuent de régler leur cotisation au Comité de la Réunion.

Cette année, aucune compétition n'a été sponsorisée mais en 2012, notre Comité reprendra la gestion du Championnat Vétérans de tennis de table. Le rapport moral et les comptes sont adoptés à l'unanimité.

Aucune question diverse n'étant soulevée, l'Assemblée Générale se termine par une remise de décorations.

Médaille de la Jeunesse et des Sports :

Argent M. Joseph BLAIN

Bronze Mme Béatrice SIGISMEAU, M. Alex ZEGANADIN

Médailles Départementales :

Bronze M. Georges HA-SUM, M. Jean-Baptiste VARONDIN

Médailles de la Reconnaissance :

M. Georges CHAN LIAT

CDMJS 973

↻ Guyane



Un nouveau Comité

La FFMJS compte désormais un Comité Départemental de plus, celui de la Guyane. Le Président Michel Chaigne et l'ensemble des membres de l'Instance Dirigeante Fédérale se réjouissent de la création de ce nouveau Comité et adressent leurs félicitations et leur message de bienvenue à son Président et à tous les membres de son Instance Dirigeante Départementale.

Le Vice-président Fédéral en charge de la communication, Gérard Durozoy, est, quant à lui, particulièrement heureux de découvrir aux commandes de ce nouveau Comité le Président Gil Horth, son collègue qui, depuis de très nombreuses années, dirige avec talent, compétence et dévouement, le Centre Régional Information Jeunesse de Guyane.



Hommage à ...



Jean TISSOT

Président du Comité Départemental 71 des Médailles Jeunesse et Sports, Jean TISSOT s'est éteint le 7 février dernier dans sa quatre vingtième année après avoir lutté plusieurs années contre la maladie qui, inexorablement, le minait.

Avec sa disparition, c'est un monument de l'implication associative sportive Saône-et-Loirienne en général, Chalonnaise en particulier qui s'écroule.

Son investissement a débuté en 1967 au Racing-Club Chalonnais : éducateur d'abord, puis responsable d'équipe, secrétaire général, vice-président. Parallèlement de 1980 à 1984 il a tenu le secrétariat de la ligue de Bourgogne de rugby.

Ce n'était là que les prémices d'une implication qui allait le conduire à l'OMS de Chalon-sur-Saône (secrétaire puis président de 1995 à 2005) au Comité Départemental des OMS 71 (président depuis 1995), Comité Régional OMS, et Comité départemental 71 des Médailles Jeunesse et Sports (président depuis 2005). Jean TISSOT s'est également investi dans la vie municipale chalonnaise (conseiller municipal délégué aux sports de 1989 à 2001).

Toutes ces années d'intense dévouement à la cause du sport lui ont valu nombreuses récompenses dont la Médaille d'Or Jeunesse et Sports que Guy DRUT, ministre des sports de l'époque, lui a remis en 1997. Il devait également recevoir cette année la Reconnaissance Fédérale grand Or de notre Fédération.

La cérémonie d'obsèques s'est déroulée le vendredi 10 février en l'Eglise St Pierre de Chalon en présence d'une très nombreuse assistance dont Christophe SIRUGUE, député maire de la cité. Que Solange son épouse, Bruno son fils, ses deux petits enfants et toute sa famille agréent en réconfort nos très respectueuses et sincères condoléances et l'assurance de notre fidèle amitié sportive.

Le Président et les membres de l'Instance Dirigeante Fédérale s'associent à ces condoléances.

Gérard TOLLARD,
Vice-président délégué du CDMJS71



Nos Joies

Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Prosper CONGRE (Guadeloupe)
Membre du CDMJS971
Secrétaire Général du CROS971

René VAN CEUNEBROEK (Nord)
Vice-président du CDMJS59

Avec les félicitations de la FFMJS !

Nos Peines

Claude ASSANDRI (Ain)
Secrétaire Général du CDMJS01

René DEGREMONT (Aisne)
Membre dirigeant du CDMJS02

Jacqueline MICHEL (Loir-et-Cher)
Vice-présidente du CDMJS41
Membre dirigeante du CRMJS Centre
épouse de **Daniel MICHEL**,
ancien Président du CDMJS41
ancien membre dirigeant de la FFMJS

Emile SALVADOR (Meurthe-et-Moselle)
Membre du CDMJS54
Ancien Président du CD54 Handisport

Jean TISSOT (Saône-et-Loire)
Président du CDMJS71

Avec les condoléances de la FFMJS.

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES MÉDAILLÉS DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
SOUS LE HAUT PATRONAGE DE M. LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE
ET DES MINISTRES EN CHARGE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
Reconnue d'utilité publique le 8 juillet 1958 – Agrément sport n° 75.SVF.04.19
Agrément jeunesse et éducation populaire du 23 juin 2006

SIÈGE SOCIAL

95, avenue de France - 75650 PARIS CEDEX 13

SIÈGE ADMINISTRATIF

10, avenue des 5 Martyrs du Lycée Buffon 75014 PARIS
Tél. 01 40 56 44 01 - Fax 01 40 56 73 95

ADRESSE POSTALE : FFMJS 14, avenue Duquesne - 75350 PARIS SP

Courriel : ffmjsnational@yahoo.fr - Site internet : www ffmjs.fr

BUREAU DE L'INSTANCE DIRIGEANTE

Président Fédéral : **Michel CHAIGNE**, Comité 17

Courriel : michel.chaigne@club-internet.fr

69, boulevard Joffre 17390 LA TREMBLADE - Tél. 05 46 36 01 25

Vice Président Délégué : **Dominique RENAUD**, Président Comité 80

Courriel : renauddomi@wanadoo.fr

1, rue du Faubourg 80560 HARPONVILLE - Tél. 03 22 76 41 66

Vice Président : **Gérard DUROZOY**, Président Comité 78

Courriel : yij.gd@wanadoo.fr

1, rue du Bout aux Gervais 78270 LA VILLENEUVE-EN-CHEVRIE - Tél. 01 34 76 13 73

Vice Président : **Robert LECOLE**, Président Comité 58

Courriel : robert.lecole@wanadoo.fr

14, rue des Petites Carrières 58000 NEVERS - Tél. 03 86 57 35 52

Secrétaire Générale : **Michèle SCHAEILLER**, Présidente Comité 27

Courriel : mschaeiller@free.fr

43, rue du Général de Gaulle 27420 SUZAY - Tél. 02 32 55 63 40

Secrétaire Général Adjoint : **Jacques SEGUIN**, Secrétaire Comité 79

Courriel : jacques.seguin2@orange.fr

134, chemin de Vide Bouteille 79270 SAINT SYMPHORIEN - Tél. 05 49 17 15 10

Trésorier Général : **Jean-Michel AUTIER**, Président Comité 10

Courriel : autier.jm@sfr.fr

6, passage de l'Empereur 10120 SAINT ANDRE-LES-VERGERS - Tél. 03 25 78 28 13

Trésorière Générale Adjointe : **Monique AGUGLIARO**,

Présidente Région Languedoc-Roussillon - 5, impasse Montesquieu 34500 BEZIERS

Courriel : monique.agu@free.fr - Tél. 06 88 46 07 27

MEMBRES DE L'INSTANCE DIRIGEANTE

Evelyne AUZANNEAU, Vice Présidente Comité 75, Pierre BASLEY, Président Comité 76,

Jacques BONNET, Président Comité 13, Pierre CHABAS, Président Comité 05,

Guy CHAMBRIER, Président Comité 36, Albert CONTINI, Président Comité 25,

Bernard COUDERC, Président Comité 12, Hervé GUYOMARD, Président Comité 72,

Jean MEUNIER, Président Comité 69, Louis OURS, Secrétaire Comité 74,

Francis REDOU, Président Région Bretagne, Micheline SAFFRE, Vice Présidente Comité 29

Bulletin d'abonnement

Fédération Française des Médaillés de la Jeunesse et des Sports
Bureaux : 10, avenue des 5 Martyrs du Lycée Buffon 75014 PARIS
ADRESSE POSTALE : FFMJS 14, avenue Duquesne - 75350 PARIS SP
Tél. 01 40 56 44 01 - Fax 01 40 56 73 95 - Courriel : ffmjsnational@yahoo.fr

NOM

Adresse

Code postal

Ville

Tél.

adresse son abonnement en qualité de (rayer la mention inutile) :

Membre adhérent 3 € (pour 4 numéros)

Non adhérent 4,57 € (pour 4 numéros)

Ci-joint, chèque de :

€

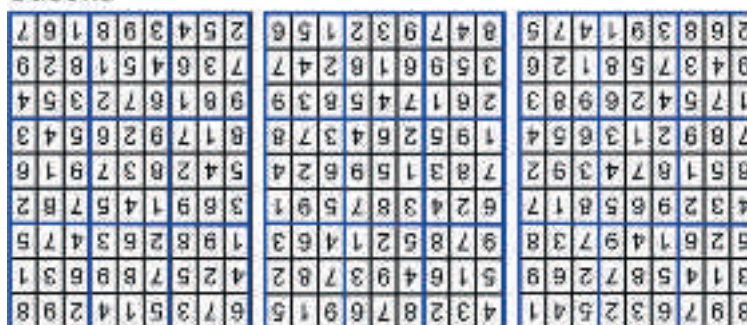
Mots fléchés



Mots croisés



Sudoku



Solutions des jeux de la page 12



FÉDÉRATION FRANÇAISE des MÉDAILLÉS de la JEUNESSE et des SPORTS

Sous le haut patronage
de Monsieur le Président de la République
et des Ministères
en charge de la Jeunesse et des Sports



Médailles
Jeunesse et Sports